



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'équipe d'animation accueille les jeunes tout au long de l'année durant les mercredis et les vacances scolaires. Elle s'engage à mettre en place des accueils de qualité, une écoute des jeunes et des activités d'épanouissement. Elle est à votre disposition pour vous expliquer le fonctionnement et répondre à toutes vos questions. L'équipe est composée d'animateurs permanents et diplômés ou en cours de formation, principaux référents des jeunes durant l'année.

## FONCTIONNEMENT

**Qui peut fréquenter le Cap Jeunes ?** Tous les **collégiens** (10 - 14 ans)  
Santenois et Marollais.

**Quel type de structure ?** SEMI-OUVERTE

1. Les jeunes ayant une autorisation parentale peuvent aller et venir librement (*en respectant tout de même les horaires d'activités*),
2. Les jeunes n'ayant pas d'autorisation sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation jusqu'à ce qu'ils soient récupérés par un représentant légal.

**Où se situe la structure ?** **Espace Montanglos**, 3 Route de Marolles, 94 440 Santeny.  
A l'étage, sur la mezzanine. L'entrée s'effectue par la porte en face du city stade.

**A quels moments venir ?** Les jeunes ont la possibilité de fréquenter la structure à la **journée** **ou** en **demi-journée**.

1. **Les mercredis** : de 11h30 à 19h00

- **Activités** : 14h00-16h00 : Un panel d'activités riche et varié est proposé tout au long de l'année.  
*Consulter les programmes d'animations. Pensez à remplir la feuille d'inscriptions.*

- **Accueils / Temps libres** : 11h30-12h30, 13h30-14h00 et 17h00-19h00 : Les jeunes ont la possibilité de venir quand il le souhaite (sans inscription !) sur ces temps. L'équipe d'animation est présente pour toute demande des jeunes. *Possibilité de faire ses devoirs sur place.*

2. **Les vacances** : du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00

- **Activités** : 10h00-12h00 et 14h00-16h00 : *Consultez les programmes d'animations. Pensez à remplir la feuille d'inscriptions*

- **Accueils / Temps libre** : 9h00-10h00, 13h30-14h00 et 17h00-19h00 Les jeunes ont la possibilité de venir quand il le souhaite au sein de la structure. L'équipe d'animation est présente et propose des activités spontanées.

**Pour le bon déroulement des activités, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires.**

**Le repas ?**

12h30 -13h30 (les mercredis)  
12h15-13h15 (pendant les vacances)

Les jeunes ont la possibilité de manger :

- ✓ à Montanglos : repas à apporter par le jeune (micro-ondes disponible sur place)
- ✓ chez eux ou à l'extérieur (en fonction des autorisations signées par les parents)

Un repas peut être proposé aux jeunes à Montanglos le mercredi ou pendant les vacances.  
(*Consulter les programmes*).

## INSCRIPTIONS




**Les places pour les sorties les mercredis et pendant les vacances sont limitées, les premiers inscrits seront prioritaires.** Vous trouverez toutes les informations sur les programmes d'animations.

### Les inscriptions s'effectuent soit :

- par mail : [capjeunes@mairie-santeney.fr](mailto:capjeunes@mairie-santeney.fr)
- à Montanglos, aux horaires d'ouverture du Cap Jeunes et de l'accompagnement scolaire auprès de l'équipe d'animation,
- à l'ALSH à l'Espace des 4 Saules (aux horaires d'ouverture).

**Les inscriptions débutent à chaque rentrée scolaire. Les programmes d'animations (vacances et mercredis) sont disponibles à ce moment.**

Pour les **mercredis** et les **vacances**, les inscriptions sont possibles :

- du lancement des inscriptions jusqu'au jour souhaité  **Sous réserve de places disponibles au moment de l'inscription.**

### Les pièces à fournir sont :

- La **fiche de renseignements** (recto-verso), renseignée et signée impliquant l'acceptation du règlement intérieur,
- L'**attestation d'assurance** couvrant le jeune pour les activités extra-scolaires (clause individuelle accident ou assurance uniquement extra-scolaire),
- La **feuille d'inscription** remplie.

## LE JEUNE AU SEIN DE LA STRUCTURE

L'inscription du jeune au Cap Jeunes implique de sa part un respect du projet pédagogique et de ses composantes. Si l'équipe constate un comportement contraire au bon fonctionnement du centre, un entretien avec les parents permettra d'adopter la meilleure posture éducative envers le jeune.

Pour des faits graves, l'équipe se réserve le droit de prendre certaines sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur sont déconseillés, la municipalité décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les téléphones portables et consoles de jeux sont autorisés (*sous certaines conditions et horaires définis*). Tout abus pourra être sanctionné.

## COMMUNICATION

Elle se fait via différents moyens :

- les journaux d'informations lumineux de la commune,
- les adresses électroniques (communiquées par les parents sur la fiche de renseignements),
- le Facebook du Cap Jeunes,
- les sites internet de la ville de Santeny et du collège Georges Brassens,
- le bulletin municipal,
- l'affichage à l'entrée du Cap Jeunes.

## CONTACTS

**Directeur :** 06.34.87.15.51 [capjeunes@mairie-santeney.fr](mailto:capjeunes@mairie-santeney.fr)

**Animateurs :** [anim-capjeunes@outlook.fr](mailto:anim-capjeunes@outlook.fr)



**CAP JEUNES**

## TARIFS

Une adhésion annuelle de **20 euros** est demandée. Celle-ci permet de fréquenter (**en illimité**) la structure tous les mercredis (en période scolaire) et du lundi au vendredi pendant les vacances.

**Pour les sorties**, un tarif est appliqué en fonction de la catégorie (voir tableau ci-dessous).

Les règlements s'effectuent au moment de l'inscription en espèces, par chèque à *l'ordre du Trésor Public* ou via le « portail famille ». **L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le règlement effectué.**

Nous vous rappelons que vous pouvez opter pour un prélèvement automatique.

Pour cela il suffit de vous présenter à l'ALSH avec un RIB et de signer l'autorisation de prélèvement.

### Classification et tarifs des sorties :

Catégories	Types de sorties	Prix
A	Parc de loisirs (Disney, Astérix, Aqua boulevard...)	20 €
B	Laser Game, Accrobranche, Zoo...	10 €
C	Cinéma, culture, bowling, piscine, minigolf...	5 €

### RAPPEL :

Toutes les factures seront à régler avant la date mentionnée. En cas de non respect de ce délai, elles seront transmises à la Trésorerie de Chennevières S/Marne pour recouvrement et vous devrez effectuer votre règlement auprès d'elle. Aucun paiement ne sera accepté après la date limite. Si une famille a des soucis pour régler une facture, elle devra contacter, avant la date limite de paiement, le service d'action sociale de la mairie de Santeny (CCAS) pour expliquer sa situation.

## ANNULATION et REMBOURSEMENT

Toute absence doit être signalée auprès du responsable du Cap Jeunes au maximum 48h avant le jour concerné.

Dans le cas contraire, aucune demande de remboursement ne pourra être prise en compte sauf pour raisons médicales **et** sur présentation d'un certificat.

Le remboursement se fait sous forme d'avoir ou par virement bancaire si vous avez fourni votre RIB.

*Le Service Enfance, Jeunesse, Sport et Vie associative se tient à votre disposition.  
Pour tous renseignements complémentaires contactez le secrétariat au 01.56.32.44.57 ou par mail.  
Retrouvez l'ensemble de ces informations sur le site [www.mairie-santeny.fr](http://www.mairie-santeny.fr).*